

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 janvier 2025

Délibération n°2025-CA-001

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ; et notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts de l'Université de Mayotte adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 06 juin 2024 ;

Considérant que les 17 membres en exercice du Conseil d'Administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver les statuts de l'Université de Mayotte ;

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	
Membres en exercice	17	Membres présents	9

Point n°4 de l'ordre du jour : Budget initial de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Budget initial de l'exercice 2025.

Article 1

Le Conseil d'administration de l'Université de Mayotte vote les autorisations budgétaires suivantes :

- Plafond global des emplois : 153.33 ETP dont :
 - 131.33 sous plafond Etat (titre 2 et titre 3) ;
 - 22 hors plafond (ressources propres).
- 8 170 696 € pour les autorisations d'engagement dont :
 - 2 022 152 € de dépenses de personnel ;

- 3 420 585 € de dépenses de fonctionnement ;
- 2 727 958 € de dépenses d'investissement.
- 8 378 296 € pour les crédits de paiements dont :
 - 2 022 152 € de dépenses de personnel ;
 - 3 434 085 € de dépenses de fonctionnement ;
 - 2 922 058 € de dépenses d'investissement.
- 7 210 573 € de prévisions de recettes
- 1 167 723 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2

Le Conseil d'administration de l'Université de Mayotte vote les prévisions comptables suivantes :

- -1 167 723 € de variation de trésorerie ;
- 517 874 € de résultat patrimonial ;
- 767 874 € de capacité d'autofinancement ;
- - 654 626 € de variation de fonds de roulement.

Votants	9	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	---	-------------	---	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Document en annexe au présent extrait :

- Les tableaux des emplois de l'exercice 2025 ;
- Le tableau des autorisations budgétaires de l'exercice 2025 ;
- Le tableau de l'équilibre financier pour l'année 2025 ;
- Le tableau sur la situation patrimoniale pour l'année 2025.

Fait à Dembéné, le 29 janvier 2025

La présidente du Conseil d'Administration de
l'Université de Mayotte



Anrafati COMBO

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED

**Extrait transmis à Monsieur le Recteur de la
Région Académique de Mayotte, chancelier
des universités, le :**

*En application de l'article R.421-1 du Code de
justice administrative, le Tribunal administratif de
Mayotte peut être saisi par voie de recours formé
contre la présente délibération, dans un délai de 2
mois à compter de sa publication et de
transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.*

Certifié exécutoire le :

*En application de l'article L.719-7 du Code de
l'éducation, les délibérations du Conseil
d'Administration de l'Université de Mayotte
présentant un caractère réglementaire entrent en
vigueur à compter de leur réception par le
représentant de l'Etat à Mayotte.*

**Classée au recueil des actes administratifs de l'Université de Mayotte, consultable sur le site
internet de l'établissement.**

Document mis en ligne le :

Université de Mayotte
BUDGET INITIAL (BI) 2025
TABLEAU 1
AUTORISATIONS D'EMPLOIS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
	131,33	22	153,33

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :
131,33

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		Dépenses de personnel *	EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		Dépenses de personnel *	PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *		ETPT	Dépenses de personnel *		ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	131,33	0	0	0	153,33	0	0	0
1 - TITULAIRES	82,33	0	0		82,33	0	0	0
* Titulaires Etat	82,33	0	0		82,33	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0	0		0	0	0	0
2 - CONTRACTUELS	49	0	0	22	71	0	0	0
* Contractuels de droit public	49	0	0		49	0	0	0
δCDI	4	0	0		4	0	0	0
δCDD	45	0	0	22	67	0	0	0
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0
δCDI	0	0	0	0	0	0	0	0
δCDD	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)								0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	16	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	16	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

* Données RH

Université de Mayotte
BUDGET INITIAL (BI) 2025
TABLEAU 2
AUTORISATIONS BUDGETAIRES

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses			Recettes	
	AE	CP	Recettes	
	BI - 0	BI - 0	BI - 0	
Personnel	2 022 152	2 022 152	4 552 019	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	-	3 901 399	Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	3 420 585	3 434 085	20 000	Autres financements publics
<i>Dont AE = CP</i>	3 420 585	3 420 585	630 620	Recettes propres
<i>Dont AE <> CP</i>	-	13 500		
			2 658 554	Recettes fléchées **
			1 069 707	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	2 727 958	2 922 058	1 585 346	Autres financements publics fléchés
<i>Dont AE = CP</i>	2 727 958	2 727 958	3 500	Recettes propres fléchées
<i>Dont AE <> CP</i>	-	194 100		
TOTAL DES DÉPENSES	8 170 696	8 378 296	7 210 573	TOTAL DES RECETTES
Reste à payer -	207 600	(b)	(c)	
Solde budgétaire - Excédent		(c)-(b)	1 167 723	Déficit - Solde budgétaire
			(b)-(c)	

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Université de Mayotte
BUDGET INITIAL (BI) 2025
TABLEAU 4
EQUILIBRE FINANCIER

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		BI - 0	Financements (couverture des besoins)	
Besoins (utilisation des financements)	BI - 0	BI - 0	Financements (couverture des besoins)	
	(D2)	(D1)		
Solde budgétaire (déficit) *	1 167 723	-	Solde budgétaire (excédent) *	
dont solde budgétaire budget principal			dont solde budgétaire budget principal	
dont solde budgétaire budget du SAIC			dont solde budgétaire budget du SAIC	
dont solde budgétaire FU			dont solde budgétaire FU	
dont solde budgétaire BAI			dont solde budgétaire BAI	
dont solde budgétaire SIE			dont solde budgétaire SIE	
	(b1)	(b2)		
Remboursements d'emprunts (capital) :	-	-	Nouveaux emprunts (capital)	
Nouveaux prêts (capital) :	-	-	Remboursements de prêts (capital)	
Dépôts et cautionnements	-	-	Dépôts et cautionnements	
	(c1)	(c2)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	484 761	484 761	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)	
	(e1)	(e2)		
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	
	(1)	(2)		
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	1 652 484	484 761	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)	
Variation de trésorerie	-	1 167 723	Variation de trésorerie	
	(I)	(II)		
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	-	533 087	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***	
	(a)	(e)		
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	-	634 626	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	
	(d)	(e)		
TOTAL DES BESOINS	1 652 484	1 652 484	TOTAL DES FINANCEMENTS	
	(1)+(I)	(2)+(II)		

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Opérations budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

Nc
Rf
Dt
Rf
Bf

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

Décomposition de la variation de trésorerie
= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (e)

Université de Mayotte
 BUDGET INITIAL (BI) 2025
 TABLEAU 6
 SITUATION PATRIMONIALE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI - 0	PRODUITS	BI - 0
Personnel	2 022 152	Subventions de l'Etat	3 901 399
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-	Fiscalité affectée	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	4 034 085	Autres subventions	1 692 092
		Autres produits	980 620
TOTAL DES CHARGES (1)	6 056 237	TOTAL DES PRODUITS (2)	6 574 111
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>517 874</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	<i>-</i>
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	6 574 111	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	6 574 111

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI - 0
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	517 874
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	600 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	350 000
= CAF ou IAF*	767 874

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI - 0	RESSOURCES	BI - 0
Insuffisance d'autofinancement*	-	Capacité d'autofinancement*	767 874
Investissements	2 922 058	Financement de l'actif par l'État	-
Remboursement des dettes financières	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 499 558
		Autres ressources	-
		Augmentation des dettes financières	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 922 058	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 267 432
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	654 626

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BI - 0
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	654 626
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	513 097
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	1 167 723
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	2 981 948
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	390 549
Niveau de la TRESORERIE	2 591 399

* : montant issu du tableau "équilibre financier"